

Préfecture de la NIÈVRE S.I.D.P.C.	ORSEC Alerte météo	Mai 2015 Page 24 sur 43
--	---	--------------------------------

3.14. Maires

JAUNE SMS

- Les maires (ou un de leurs adjoints) reçoivent une alerte téléphonique par l'automate d'appel de la préfecture et diffusent cette alerte en interne ;
- en fonction des informations météorologiques, ils peuvent décider de diffuser l'alerte à la population sur le territoire communal ;
- recensent les manifestations et les installations présentant une sensibilité particulière au phénomène météorologique attendu : rassemblements, manifestations sportives, culturelles ou associatives, campings, chapiteaux, grues...
- conseillent aux organisateurs d'être attentifs à l'évolution de la situation ;
- signalent à la préfecture toute difficulté ou événement susceptible d'avoir des conséquences en matière de sécurité civile (standard 7j/7 et 24h/24 : 03 86 60 70 80).

ORANGE

ou

ROUGE

- Les maires (ou un de leurs adjoints) reçoivent une alerte téléphonique par l'automate d'appel de la préfecture et diffusent cette alerte en interne ;
- diffusent l'alerte et les conseils de comportement à la population sur le territoire communal, selon les moyens dont ils disposent : téléphone, site internet, panneaux d'affichage, porte-à-porte, distribution de papillons dans les boîtes à lettres...

(NB : les conseils de comportement sont publiés sur le site internet de Météo-France : www.vigilance.meteofrance.com)

- recensent les manifestations et les installations présentant une sensibilité particulière au phénomène météorologique attendu : rassemblements, manifestations sportives, culturelles ou associatives, campings, chapiteaux, grues...
- s'il y a lieu, prennent les mesures de police administrative adaptées ;
- si besoin, activent leur « Poste de Commandement Communal (PCC) » : une équipe chargée de coordonner les actions locales ;
- signalent à la préfecture toute difficulté ou événement susceptible d'avoir des conséquences en matière de sécurité civile (standard 7j/7 et 24h/24 : 03 86 60 70 80).